

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

9 février 2026

VISANT À ACCORDER LE DROIT DE VOTE ET D'ÉLIGIBILITÉ AUX ÉLECTIONS MUNICIPALES AUX ÉTRANGERS NON RESSORTISSANTS DE L'UNION EUROPÉENNE RÉSIDANT EN FRANCE - (N° 2428)

Commission	
Gouvernement	

N° 419

**AMENDEMENT**

présenté par

M. Martineau, Mme Bergantz, M. Latombe, Mme Brocard, M. Balanant, Mme Bannier, M. Blanchet, M. Bolo, M. Cosson, M. Croizier, Mme Darrieussecq, M. Daubié, M. Falorni, M. Fesneau, M. Fuchs, Mme Perrine Goulet, M. Gumbs, M. Isaac-Sibille, Mme Josso, M. Lecamp, Mme Lingemann, M. Mandon, M. Mattei, Mme Mette, Mme Morel, M. Ott, M. Padey, M. Pahun, M. Frédéric Petit, Mme Maud Petit, Mme Poueyto, M. Ramos, Mme Thillaye, M. Turquois et M. Philippe Vigier

-----

**ARTICLE PREMIER**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

Compléter la première phrase de l'alinéa 2 par les mots :

« et ressortissants d'un État partie à la Convention européenne des droits de l'homme ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

La citoyenneté, fut-elle locale, n'est jamais une procédure désincarnée. Elle est l'expression d'une culture politique et d'un attachement indéfectible aux libertés publiques. Cet amendement vise à ancrer le droit de suffrage dans un espace de civilisation juridique où la dignité humaine et l'État de droit ne sont pas des options, mais des fondements.

En choisissant le périmètre de la Convention européenne des droits de l'homme, le groupe Les Démocrates ne cherche pas à ériger des frontières, mais à garantir une communauté de destin fondée sur des valeurs partagées. Voter pour le destin d'une commune, c'est participer à un dialogue démocratique qui exige une grammaire commune : celle du respect des minorités, de la liberté de conscience et de l'égalité devant la loi. Il y a une nécessité de cohérence républicaine à n'ouvrir nos urnes qu'à ceux dont l'État d'origine reconnaît ces standards universels.

C'est la garantie que le pluralisme de nos territoires restera protégé par ceux-là mêmes qui concourent à l'expression du suffrage.